

Bell Helicopter à Mirabel: des questions

M. Sinclair Stevens
Ministre de l'Expansion
industrielle régionale
Ottawa

J'aimerais porter à votre attention plusieurs questions importantes qui doivent être tranchées relativement à l'implantation de l'usine Bell Helicopter à Mirabel. Vous êtes sans doute de l'avis que les Canadiens ont le droit aux 3775 emplois qui leur ont été promis lors de l'annonce du projet Bell. Il se peut que vous soyez aussi de l'avis que nos payeurs d'impôts ne devraient pas écopier d'une plus large part des coûts que celle stipulée dans l'entente avec la firme texane. Finalement, il est aussi dans nos intérêts que le projet soit structuré d'une façon compatible aux conditions de marché qui prévalent dans l'industrie de l'hélicoptère. Il faut aborder ces questions cruciales si on veut que cette entreprise soit gérée dans les meilleurs intérêts des Canadiens.

Quoique l'entente d'octobre 1983 entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et la société Bell Helicopter Textron ait été conclue par votre prédécesseur, M. Ed Lumley, il appartient maintenant au gouvernement progressiste-conservateur d'assurer que toutes les parties restent fidèles à l'entente originale.

L'ancien gouvernement avait constaté que le marché d'hélicoptères au Canada, avec une flotte de plus de 1400 appareils en septembre 1983, était le deuxième en importance dans le monde occidental. Mais l'absence de production domestique d'hélicoptères signifiait de grosses pertes d'opportunités d'emplois aussi bien qu'un déficit commercial dans ce secteur. Le gouvernement a donc procédé à examiner les plans de plusieurs manufacturiers intéressés à s'installer au Canada.

Le 7 octobre 1983, monsieur Lumley a annoncé le projet de 514000000\$ en coopération avec la multinationale texane, qui devait bénéficier de subventions de l'or-

dre de 165000000\$ et 110000000\$ du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec, respectivement, pour l'implantation de l'usine à Mirabel. Pratt et Whitney Canada avait la tâche de développer une nouvelle série de moteurs d'hélicoptères à un coût de 252000000\$, dont 100000000\$ seraient déboursés par le gouvernement fédéral. En somme, le projet devait créer 3775 emplois pour les vingt prochaines années, dont 2775 seraient directement liés à l'usine de Mirabel.

La première question d'importance vitale concerne les déclarations de M. Jim Schwalbe, président de la filiale canadienne du conglomérat Textron, à l'effet que seulement 835 personnes seront engagées dans la première phase de production, qui comprend 120 hélicoptères pour l'année 1987. Il n'y a aucune garantie que le rythme de production sera augmenté pour permettre de créer le nombre d'emplois promis en 1983. Ceci dépendrait de la vitalité du marché mondial d'hélicoptères, qui est présentement dans un état lamentable. Par conséquent, la proportion subvention/emploi n'est plus de 99000\$, telle que promise dans l'entente. Les payeurs d'impôts canadiens devront plutôt déboursier 329000\$ pour chaque emploi créé à l'usine Mirabel! En tant que ministre responsable de ce dossier, êtes-vous prêt à lancer une enquête publique sur cette question afin d'assurer qu'une moyenne annuelle de 2775 emplois seront créés et que Bell Helicopter ne recevra pas plus de 99000\$ dollars par emploi?

Le gouvernement du Québec a récemment démantelé l'énorme panneau-réclame sur l'autoroute des Laurentides qui annonçait la création de plus de trois mille emplois par Bell Helicopter Canada. Il ne faut pas manquer à cette promesse. Il faut éviter que les payeurs d'impôts subventionnent les bonnes fortunes de tels conglomérats multinationaux. Il faut aussi examiner si le ca-

ractère lamentable du marché de l'hélicoptère risque de compromettre sérieusement les perspectives de vente de la production prévue de 120 appareils par année. Une brève analyse de l'état du marché pour les opérateurs de la flotte d'hélicoptères commerciaux au Canada, qui comprend plus de mille appareils, nous fournit un excellent indicateur de la demande pour la fabrication d'hélicoptères. Premièrement, le niveau d'emploi dans le secteur des opérateurs a diminué de 15% en 1982 et de 14% en 1983. En deuxième lieu, l'utilisation moyenne (en heures) par hélicoptère a chuté de 26% et de 16% en 1982 et 1983 respectivement. Il n'est donc pas surprenant que même le marché pour les hélicoptères d'occasion est déprimé.

En ce qui concerne la vente d'hélicoptères neufs, en 1984 il n'y a eu que trois au Canada et environ soixante-dix aux États-Unis. L'usine de Mirabel à elle seule a l'intention d'en produire 120 en 1987! La vente d'autant d'hélicoptères ne se réalisera que dans l'éventualité d'un boom dans les secteurs de ressources premières, particulièrement dans l'industrie du pétrole offshore. Il va sans dire que les perspectives d'un tel boom dans les marchés canadien et internationaux demeurent peu probables. Ce problème sérieux est aggravé par la décision de produire un type d'hélicoptère bi-turbines léger, qui ne représente qu'une partie infime du marché. Habituellement, les opérateurs d'hélicoptères n'utilisent ce modèle que dans les cas qui exigent des mesures de sécurité spéciales. Seulement dix appareils bi-turbines légers ont été vendus dans le monde entier l'année dernière. Il est nécessaire de mettre sur pied une commission d'enquête pour fournir les solutions convenables afin d'éviter une accumulation massive d'appareils invendus. On n'a pas les moyens de subir une reprise de l'affaire Canadair.

Dans ce contexte, je comprends

très bien le tracis du comité d'opérateurs d'hélicoptères du Air Transport Association of Canada. Ce groupe a demandé à plusieurs reprises au gouvernement l'assurance qu'aucun droit douanier sur l'importation d'hélicoptères, présente franchise d'impôts, sera imposé si des hélicoptères invendus commencent à s'accumuler sur le site de l'usine Bell. Ces opérateurs ont maintes années d'expérience et ils refusent d'être induits en erreur par le ministère qui vise l'exportation de 85% de la production. Ceci n'est qu'un des symptômes d'un problème très sérieux.

Enfin, je voudrais aussi aborder une préoccupation légitime que les gouvernements subventionnent une plus grande partie des coûts du projet que celle prévue par l'entente d'octobre 1983. Selon le communiqué de presse du ministre Lumley, les subventions gouvernementales représentaient 54%, ou 275000000\$ du total de 514000000\$, mais Bell Textron a indiqué que ses dépenses ne seraient que de l'ordre de 133900000\$ canadiens, plutôt que de 239000000\$, tel que stipulé dans un communiqué de presse. Il s'agit donc d'une autre question qu'il faut clarifier pour assurer aux Canadiens qu'il n'y a pas eu de mauvaise gestion de fonds publics et que la firme Bell reste fidèle aux conditions de l'entente.

Afin de mettre en oeuvre les solutions convenables à toutes ces questions importantes, il est impératif que le gouvernement mette immédiatement sur pied une commission d'enquête. Les Canadiens ont le droit à tous les emplois pour lesquels nos payeurs d'impôts ont versé des millions de dollars à Bell Helicopter par la voie de subventions. J'attends avec impatience toute déclaration que vous pouvez faire au sujet d'une enquête publique sur cette question.

Steven LANGDON
député
Essex-Windsor
Ontario



Lysiane Gagnon

Une journée à Disney World

En arrivant à Disney World, légère hésitation. Fallait-il aller à Epcot Center ou bien, comme nous n'avions qu'une journée pour tout faire, nous concentrer plutôt sur le «Royaume magique»? Les concepts technologiques de Epcot, nous avait-on dit, étaient un peu avancés pour Guillaume (huit ans). Pour moi aussi probablement.

Entre le choc du futur et la régression dans l'enfance, nous choisisons donc la deuxième option, qui convenait mieux tant à l'âge de Guillaume qu'au niveau de formation technologique de ses compagnons. Le choix fit donc l'affaire de toutes. (Oui, vous avez bien lu toutes: mes lectrices qui me reprochent de me conformer à la règle du masculin pluriel seront contentes cette fois; puisqu'il est ici question d'un petit garçon et de trois femmes adultes, j'ai décidé que le féminin l'emporterait sur le masculin. D'ailleurs, c'est nous, les femmes, qui payions tout le pop corn et l'orange slush, et dans la vie ce sont ceux qui paient qui mènent. Encore qu'en l'occurrence ce ne soit pas tout à fait vrai car c'est lui, Guillaume, qui menait à Disney World où nous le suivimes jusqu'à épuisement total.)

J'étais là, pour cette première visite à Disney World, dans le même état d'esprit que lorsque je m'étais laissée entraîner un jour à une course de «Formules Un»: pour voir, pour avoir une idée de ce que c'est, pour se dire qu'on l'a fait au moins une fois dans sa vie. Dans ces cas-là, j'imagine la vie comme une longue liste d'épicerie, avec des choses à cocher. Disney World: voilà, c'est fait, on coche.

Toute foule évoque le troupeau mais dans ce cas-ci le troupeau est gentil-gentil, et son parcours soigneusement balisé. Disney World ou le génie de l'ingénierie de l'encadrement des foules. Dans le plus gros parc d'attraction du monde, tout est prévu pour l'ordre et la sécurité: tourniquets, barrières, couloirs et cordons, jeunes employés alertes en uniformes pimpants, le système baigne dans l'huile et des foules immenses peuvent y défilier sans catastrophe et former à l'entrée des manèges des files d'attente ordonnées.

Il y a partout des points d'ombre, arbres ou parasols. Poussettes et chaises roulantes à volonté, comptoirs spéciaux pour changer les couches. Pas d'alcool sur le terrain. Une poubelle au pied carré et au cas où un délinquant jetterait par terre le papier de son chewing-gum, une nuée d'employés ramassent tout à mesure. Le Monsieur Net des Parc Belmont, le paradis de la famille.

Disney World est au divertissement ce que MacDonald est à la restauration: c'est fait d'avance et bien enveloppé, c'est propre-propre (les seules toiles d'araignée sont celles, en cellophane, de la Maison Hantée), c'est efficace et ça tourne vite, tout est prévu donc pas besoin de main d'oeuvre qualifiée, ça ne goûte pas grand-chose mais c'est conçu pour le goût moyen, c'est éminemment démocratique et bon marché. Une fois payé le prix d'entrée, tous les manèges sont gratuits. Essayez de passer 12 heures à la Ronde avec un enfant pour \$33, et vous m'en donnerez des nouvelles. Et encore, en parlant de billets d'une journée (\$18 pour l'adulte, \$15 pour l'enfant), je parle des tarifs maximum car pour trois jours c'est moins cher (mais c'est plus long...)

J'avais surtout hâte d'être à Fantasy Land pour y revoir Blanche Neige et Cendrillon, celles des premiers films de mon enfance... Oh, la blonde Cendrillon voyant, émerveillée, des congrégations d'oiseaux lui fabriquer sa robe de bal... Oh, la douce Blanche Neige et les gentils nains... Walt Disney fit-il jamais cinéma plus ravissant que celui-là?

Mais avant de régresser dans les délices enchantés de l'enfance, il fallait passer par Frontier Land et suivre Guillaume dans les montagnes russes — que j'appelle encore le «scenic» à cause du Parc Belmont, l'un des hauts lieux de mon enfance, où l'on appelait un chat un chat et un scenic un scenic.

Les montagnes russes de Frontier Land sont constituées d'une infernale succession de chariots lancés à toute volée dans une reproduction du désert du Nevada, avec geyser, éboulis et tout et tout... à ce que j'ai cru voir, en tout cas, car je n'ai pas vu grand-chose: à chaque fois que le convoi allait redescendre et nous faire mourir de peur, je fermais les yeux très fort en m'agrippant des deux mains à la barre de métal. Guillaume, qui aurait voulu y passer la journée, m'a trouvée très drôle mais, en fait, j'étais plutôt verte. Et fort mal entourée en plus: a-t-on idée d'aller dans un scenic avec deux autres femmes et un garçon de huit ans? Sans homme, autrement dit, pour vous entourer les épaules de son bras protecteur? (Je peux suivre les pires campagnes électorales, supporter les plus sordides controverses, ouvrir — avec des pincettes ou un élastique — n'importe quel bocal, et même sortir seule les poubelles, mais aller sans homme dans un scenic, alors ça non. Là s'arrête ma libération personnelle.)

Enfin, Fantasy Land... La Maison Hantée: très réussi. Beaux fantômes et suspense esthétique. Là, c'est Guillaume qui a eu peur, étant trop jeune encore pour avoir beaucoup circulé dans les sombres méandres de son propre univers phantasmagique. Pour It's a Small World, qui contient la quintessence du message disneyen, l'attente est longue mais vaut le coup: des poupées animées représentent tous les continents et c'est charmant. Peter Pan: jolie aussi, cette envolée au-dessus de Londres la nuit... Mais où sont donc ma Blanche Neige et ma Cendrillon? Déception. Dans le manège qui porte son nom, on ne voit même pas l'ombre de Snow White! Et Cendrillon? Disparue, effacée, absente. Abondent plutôt les Pluto et Mickey Mouse, qui volent le show et sont partout. Au romantisme des contes de fées, Disney World a préféré les créatures animaloïdes des «cartoons».

Cinq heures: le soleil baisse et nous aussi mais Guillaume en redemande. Avec d'autres adultes à l'oeil vide et à l'épaule tombante qui se traînent dans les files d'attente soit parce qu'ils sont tyrannisés par leur enfant soit parce qu'ils ont décidé d'en avoir pour leur argent, j'attends mon tour pour le Star Jets avec Guillaume dont la mère ne supporte pas les manèges qui tournent. Dans l'avion, mon beau pilote est saisi par l'ivresse des hauteurs et oublie le volant, ce qui fait que notre avion plane plus haut que tous les autres. Il paraît que ça va faire une photo extraordinaire.

Nous voici enfin revenues à la plage...
— Ah, s'écrie la mère de Guillaume en sirotant son pina colada, y a-t-il quelque chose de mieux que la mer?!
— Oui, dit Guillaume, une mère.
C'est comme cela que les petits enfants récompensent leur maman pour les avoir amenés à Disney World.

Salut, moi je vais aux vues!

Dans une chronique parue dans LA PRESSE du 21 mars 1985, M. Jean-Guy Dubuc applaudit à la récente décision de la Régie du cinéma de ne plus interdire l'entrée des salles à moins de 14 ans. À la suite du président de la Régie, M. André Guérin, il voit d'un bon oeil le fait que «l'Etat remet aux parents la responsabilité de décider si un spectacle cinématographique ainsi classé (14 ans et plus) peut convenir ou non à un enfant de moins de quatorze ans».

«Mais quel boulot!» s'exclame-t-il... avec raison. Et avec non moins de lucidité, il conclut: «Il sera intéressant de s'enquérir, dans quel que temps, sur cet accord des parents. Peut-être s'appellera-t-il tout simplement «silence»...»

Mais dans l'entre-deux, jusqu'à quel point Jean-Guy Dubuc ne fait-il pas preuve de naïveté, sous couvert de bons sentiments. Une fois de plus, je vérifie comment il est pénible aux gens, surtout à l'intelligentsia, de regarder la réalité en face... En lieu et place, on rêve de ce qu'elle pourrait ou devrait être. On préfère donc la battre en brèche avec des mots, et l'enrubanner dans quelques voeux pieusement idéologues, comme pour tenter de mieux faire accepter, avaler... un état de fait, en l'occurrence: la nouvelle déréglementation en matière d'accès aux salles de cinéma.

«Bravo, on donne aux parents l'occasion de prendre en main leur responsabilité d'éducateur et de

conseiller leurs enfants sur les valeurs qu'ils veulent leur transmettre. Bravo, on ne s'appuiera plus sur la loi qui exempte de faire ses choix; on devra, parents et enfants, réfléchir et décider ensemble face à certaines présentations qui remettent en question une éducation, une hiérarchie de valeurs, une option de vie ou simplement une vision des choses. Bravo, c'est l'heure de l'échange et de la maturité.»

Monsieur Dubuc, cela donne à croire d'une part, que vous ne vivez pas dans le Québec de 1985 et, d'autre part, que vous n'êtes jamais passé par la préadolescence et l'adolescence. Moi, je me rappelle de ma jeunesse, à l'époque où la réglementation pour l'entrée au cinéma était fixée à 16 ans. Et ce seul, nimbé du privilège d'entrer dans n'importe quelle salle de cinéma, je l'ai atteint avant même les années 60. Donc, à une époque que certains se plaisent à qualifier d'«obscurantisme» et de «avis serrés», mais au cours de laquelle, personnellement, j'ai toujours su et fait ce que j'ai voulu.

Comme aller au cinéma à l'occasion, sans requérir la permission des parents, en prenant soin de me vieillir quelque peu, et en cachant bien loin ma «passe d'écolière» qui trahissait ma classe d'âge...

Que je sache, les préadolescents et adolescents d'aujourd'hui ne sont pas plus «niaiseux» et moins

«astucieux» que nous l'étions... et toujours autant «en réaction contre» les adultes. Ainsi, s'ils ont en tête de voir un film, ce n'est pas le discernement critique (s'il y a...) des parents qui leur constituera une barrière — mais bien, éventuellement, une certaine réglementation légale.

En effet, mettez-vous dans la peau d'un préadolescent ou d'une préadolescente d'aujourd'hui qui aime les films, qui peut pratiquement entrer dans n'importe quel cinéma, qui dispose davantage d'argent de poche que nous en avions, qui finit l'école tous les jours à 14h30 ou 15h... et dont les parents ne seront pas de retour à la maison avant le repas du soir. Que feriez-vous à sa place? «Salut vous autres, moi je vais aux vues...»

Tout cela pour dire qu'au lieu de libéraliser une réglementation et espérer ensuite que les gens seront assez matures pour s'y conformer sagement — il vaudrait mieux voir à considérer d'abord les conditions données d'une situation et conscientiser la population en conséquence. Ensuite, mais ensuite seulement, après que la preuve aura été faite que la grande majorité des citoyens a atteint le stade de ladite maturité, procéder à la déréglementation. Ainsi, on évitera le piège d'un libéralisme truffé de «vertes et de pas mures».

Marie-France JAMES
Montréal

La véritable vocation de Radio-Québec

CRTC
Montréal

La présente a pour but de vous faire part de notre indignation, suite à l'annonce faite récemment par les dirigeants de Radio-Québec. Il nous a semblé qu'en mots polis, avec force sourires et détours, les dits personnages ont fait part à la population de leur intention, assez ferme pour qui sait lire entre les lignes, de changer la vocation initiale de Radio-Québec.

Pour monter leur cote d'écoute (et de cela ils ne se sont pas cachés), de même que pour rentabiliser cette entreprise, ils ont ni plus ni moins imaginé de verser progressivement mais sûrement dans un plagiat éhonté des stations commerciales déjà existantes, lesquelles s'inspirent abondamment de la recette américaine.

Nous nous élevons contre la publicité au cinq minutes, contre les téléromans, et d'abord et avant tout, contre les variétés du type VMJ qu'on nous avait présentées comme «du pain et des jeux dignes de satisfaire des Romains» et qui se sont révélées un sinistre défilé de pseudo-artistes parmi lesquels se profilaient à l'occasion une Juliette Gréco, un Michel Lemieux ou un Gilles Vigneault.

Les variétés ne sont pas un mal en soi. Seulement, Léo Ferré ne fait pas le même genre de variétés que Michel Louvain et nous estimons que ce dernier se fait suffisamment braquer les projecteurs sur les «poètes du showbiz». Là, elle remplirait sa vocation, celle qu'elle s'était donnée au départ. Après quelques années d'existence, Radio-Québec manifesterait-elle déjà des signes d'essoufflement?

René PÉPIN
Montréal

Effort et discipline

Après les Insolences du Frère Untel en 1960, après les chroniques alarmantes de Lysiane Gagnon en 1975, après l'étude de l'INRS en 1982, voici venir les résultats de l'enquête de Lise Ouellet, au ministère de l'Éducation. Toutes ces études, preuves à l'appui, nous démontrent une seule chose: la faiblesse des élèves du Québec en français.

Au fil des ans, en dépit des efforts investis, cette faiblesse semble aller en empirant. Les enfants de l'ère René Lévesque font plus de fautes que les enfants de l'ère Maurice Duplessis.

Pourtant, aujourd'hui, on a plus de moyens. On a de belles écoles bien construites, des instruments audio-visuels sophistiqués, des technocrates au langage savant, des programmes révolutionnaires, des manuels aux belles couleurs, des maîtres compétents.

Alors, qu'est-ce qui manque? Ne serait-ce pas le goût de l'effort et l'esprit de discipline? Voilà un sujet digne des grandes réflexions de nos plus grands experts.

Raymond PARADIS
Saint-Lambert

LIBRE OPINION

«Pourquoi je retourne en Pologne»

Il y a neuf ans, je suis arrivée au Canada. Il y a six ans, je suis devenue Canadienne. J'y suis venue jeune, avec une bonne éducation, plus que bilingue, pleine d'enthousiasme, sans demander un gros salaire et je travaillais bien. Même très bien.

Pendant ces neuf ans, malgré tous mes efforts, je n'ai pu obtenir aucun travail permanent. Or j'ai tout connu: l'avenir incertain, la crainte, le chômage, l'assistance sociale. Mais chaque fois, animée par l'espoir, j'ai surmonté tous les obstacles. Pourtant, tout à ses limites.

Après neuf ans d'un travail contractuel, je me retrouve sans emploi, sans assurance-chômage, sans droit à la retraite, sans ancienneté, sans espoir.

Sans rien.

En plus, bien que j'aie rencontré des gens ouverts et «humains», j'ai souffert de malhonnêteté, de mesquinerie, d'insensibilité. J'ai même entendu: «Vous n'êtes pas dans votre pays».

Il y a quelques jours, je suis allée au bureau de M. John Turner à Ottawa, afin de présenter mon point de vue sur la situation actuelle, croyant que si quelque'un pouvait faire quelque chose dans le changement du système social, c'était l'opposition. Non pour moi, mais pour des milliers de Canadiens.

c) «acceptez l'assistance sociale et attendez».

Ces conseils sont non seulement inacceptables et alarmants, en ce qui concerne l'avenir du Canada sous les libéraux, mais effrayants, car ils sanctifient la situation actuelle, qui montre le visage du Canada, de ce pays si prometteur, si démocratique, presque paradisiaque sous un angle très sombre.

Je suis étonnée que dans une société tellement avancée, on ne laisse aucune chance au développement du potentiel humain.

Je suis étonnée que la vie sociale du Canada repose sur le système permettant l'injustice, la discrimination et le manque total de sentiments humains.

Le nombre croissant des prostituées, des voleurs, des narcomanes, des suicides, c'est un résultat direct de la politique sociale au Canada. Je ne veux pas me retrouver dans la statistique de ces victimes. Je ne changerai pas mon métier non plus, car malgré tout, pendant toutes ces années, j'ai travaillé dans mon domaine, j'ai acquis une expérience et je sais qu'il y a un besoin constant, seulement bloqué par la politique actuelle. Il est assez difficile d'accepter des coupures et, en même temps, la création ou l'existence d'emplois payés entre 200\$ et 400\$ par jour.

Ce n'est pas le métier qu'il faut changer, mais le système, qui de plus en plus augmente le malheur humain. Je n'accepte pas l'assistance sociale. Non à cause de la

fiercé, ou à cause de cette ridicule somme d'argent, trop pour mourir et insuffisante pour vivre. Je n'accepte pas, car ce n'est pas la solution. Je peux accepter seulement avec la garantie que dans 4, 5, 6 mois ou même 1 an, j'aurai un emploi permanent; mais il est difficile de l'obtenir et le conseil d'un politicien est presque arrogant.

Or, j'ai trouvé une solution et je me considère, quand même, comme une personne heureuse parmi presque deux millions de Canadiens dans une situation semblable.

Je peux quitter ce pays. Je suis forcée à le faire, et je peux le faire, car j'ai encore mon pays natal: la Pologne.

Je sais, il a des milliers de Polonais qui quittent leur pays. Je vois très bien la différence entre les deux systèmes. Mais par une ironie tout à fait inconcevable, dans ce pays des agitations politiques, de la liberté restreinte, des graves problèmes économiques, malgré tout, on sait apprécier le potentiel humain.

Le retour là-bas, après des années passées à l'étranger, pourrait être difficile, mais à l'heure actuelle, même «le régime communiste» paraît être plus favorable que le «paradis» au Canada. Car ce régime garantit au moins une des plus importantes choses pour l'homme: le droit au travail.

Autrement dit, le droit d'exister.

Wieslawa Ewa BEDNARSKA
Ottawa

la presse
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. » Port de retour garanti.

ABONNEMENT Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.	285-6911	ANNONCES CLASSÉES Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h. Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30.	285-7111 285-7205
REDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES Détailants	285-7202
PROMOTION	285-7100	National, Télé-Press	285-7306
COMPÉTIBILITÉ Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Corrètes et professions, nominations	285-7320